



**ACADÉMIE  
DE CRÉTEIL**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## BACCALAUREAT : MODIFICATIONS

---

### **Circulaire n° 2022-117 du 4 octobre 2022 relative aux baccalauréats général et technologique**

**Doyen des Inspecteurs d'académie-Inspecteurs pédagogiques régionaux**

Affaire suivie par : Charles NAÏM

Tél : 01 57 02 68 47

Mél : [ce.buripr@ac-creteil.fr](mailto:ce.buripr@ac-creteil.fr)

*Texte adressé à Mesdames et Messieurs les Chefs d'établissement de lycées publics et privés sous contrat*

En complément des courriels adressés aux enseignants par les IA-IPR sur les listes de diffusion disciplinaires, nous vous remercions de bien vouloir attirer l'attention des professeurs de votre établissement sur les trois notes de services suivantes parues au bulletin officiel du 30 septembre :

- Note de service sur les modifications de modalités de passation de l'épreuve terminale de certains enseignements de spécialité <https://www.education.gouv.fr/bo/22/Hebdo36/MENE2226770N.htm>
- Note de service sur les programmes d'examen des épreuves terminales des enseignements de spécialité de la voie technologique <https://www.education.gouv.fr/bo/22/Hebdo36/MENE2227886N.htm>
- Note de service sur les programmes d'examen des épreuves terminales des enseignements de spécialité de la voie générale <https://www.education.gouv.fr/bo/22/Hebdo36/MENE2227884N.htm>

Il est à noter que ces modifications se substituent aux allègements prévus pour la session précédente.

**Charles NAÏM**  
**Doyen des IA-IPR**